



**Service de l'accès et de la protection de l'information**

600, rue Fullum, Suite 1.100 UO 3210  
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2312 411

Le 22 janvier 2024

**OBJET :** *Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant le projet de loi n° 46*

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 21 décembre 2023 et visant à obtenir les renseignements suivants :

- **« Les avis analyses ou tout autre document produit par la Sûreté du Québec au ministère de la Famille en lien avec le projet de loi n° 46, Loi sur l'amélioration de la protection des enfants dans les services de garde éducatifs. »**

À la suite de nos recherches, nous n'avons pas repéré de documents visés et produits par la Sûreté pour le compte du ministère de la Famille ou ayant été transmis à ce dernier. C'est pourquoi nous ne pouvons pas donner suite à votre requête (article 1 de la *Loi sur l'accès*).

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter le soussigné en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : [accesdocuments@surete.qc.ca](mailto:accesdocuments@surete.qc.ca)

Vous trouverez, ci-joint, l'article de loi mentionné ainsi que l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

**Original signé**

Zaki M. Grigahcine  
Responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels